

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 Octobre 2015**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 14 Septembre 2015  
Secrétaire de séance élu : M. Bruno LASSAUSAIE

**I. Réorganisation du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission officielle de Monsieur Jean-Philippe DESMARECAUX en tant que conseiller municipal. Il est remplacé par Monsieur Philippe ARONICA après la démission de Mme Florence MARTIN qui a refusé le poste de conseillère municipale.

Monsieur ARONICA sera président de la commission « Communication, Animation – Information – Bulletins » à la place de Monsieur SALOU qui prendra la présidence de la commission « Grands Projets et Travaux – Suivi DSP »

Conseil des sages : démission de Philippe ARONICA suite à sa nomination en tant que conseiller municipal, il sera remplacé par M. Frédéric VIDIL

Mme OBERGER dit que le conseil des sages manque de clarté, sans élément donné aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur PARIOST trouve inacceptable la position de Mme OBERGER qui remet en cause l'objectivité et la pertinence du CCAS, et, que pour le fonctionnement du conseil des sages, il lui suffit de lire les statuts et le règlement intérieur qui explicitent son fonctionnement.

**II Urbanisme : révision totale du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 120.1, L 123.6 et suivants et L 300.2

Le PLU actuellement en vigueur a été approuvé le 08 juin 2009. Depuis, les besoins en termes d'aménagement sur la Commune ont évolué et de nombreuses modifications législatives sont intervenues (Lois GRENELLE, ALUR, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, et MACRON).

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme sur l'intégralité du territoire de la Commune de CHASSELAY.

**1°) Les objectifs poursuivis par la Commune**

Monsieur le Maire propose de définir les objectifs du nouveau PLU comme suit :

- **Elaborer un document d'urbanisme qui soit compatible avec la législation** (lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 et d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové du 28 mars 2014) **et les documents d'urbanisme supra-communaux** (tels que le SCOT du Beaujolais)

- **Redéfinir** les zonages, les alignements ainsi que les Espaces Boisés Classés.
- **Maintenir** un rythme de croissance raisonné et organisé le développement et le renouvellement urbain de la commune pour soutenir l'animation et la vie du village.
- **Poursuivre** la diversification de l'offre de logements en favorisant le développement d'une offre locative, ainsi que pour l'accès à la propriété pour les primo-accédant pour attirer et maintenir les jeunes ménages sur la commune, proposer des logements pour les personnes à mobilité réduite et ainsi favoriser la mixité sociale et générationnelle et soutenir le renouvellement démographique.
- **Préserver** le patrimoine architectural de la commune et la qualité du cadre de vie, avec la protection des parcs.
- **Eviter** l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels de la commune.

## **2°) Les modalités de la concertation**

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation préalable sera organisée, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation a pour objectif :

- de fournir une information claire sur le projet de PLU tout au long de son élaboration ;
- d'offrir au plus large public la possibilité de s'exprimer et d'exposer leurs attentes et leurs idées

La concertation sera organisée selon les modalités suivantes :

- L'information du public sera assurée par :
  - La mise à disposition en mairie des documents de synthèse de chaque phase (diagnostic / PADD), durant toute la phase de concertation
  - La mise en place de panneaux d'exposition en mairie, synthétisant chaque phase (diagnostic / PADD) au fur et à mesure de leur élaboration
  - La publication d'un article au moins sur le site Internet de la Commune et dans le bulletin municipal
- Le public pourra faire connaître ses observations dans un registre ouvert en mairie pendant toute la durée de la concertation.
- Deux réunions publiques d'échange et de concertation seront organisées.

Les avis exprimés et consignés feront l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au Conseil municipal au plus tard lors de l'arrêt du projet et tenu à la disposition du public.

Avant l'arrêt du projet de PLU, le Conseil municipal débattera des orientations fondamentales du nouveau PADD.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE** la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de conduire cette procédure, conformément aux dispositions des articles R. 123-15 et suivants du Code de l'urbanisme, ainsi que d'organiser le débat portant sur les orientations générales du PADD, prévu à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme,
- **APPROUVER** les objectifs poursuivis par cette révision et les modalités de la concertation préalable en application des dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme et selon l'exposé des motifs ci-dessus,
- **DEMANDER** l'association des services de l'Etat conformément à l'article L. 123-7 du Code de l'urbanisme,
- **DEMANDER**, conformément à l'article L. 123-7 du Code de l'urbanisme, que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du PLU,
- **DONNER** autorisation et pouvoir au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,
- **SOLLICITER** de l'Etat, conformément au décret n° 83.1122 du 22 décembre 1983, une dotation pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU et compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU (articles L.1614-1 et L. 1614-3 du Code général des collectivités territoriales).

La présente délibération sera notifiée aux autorités et administrations visées par le Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Chacune des formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

**III Barreau A 466 : travaux de parachèvement sur A46 Nord – dates de fermeture reportées :**

Les travaux prévus semaine 44 sont annulés en raison du retard pris dans le circuit de validation du plan de décors de signalisation directionnelle. Des nuits de fermeture seront reprogrammées en 2016.

**IV CCBPD : rapport relatif à la mutualisation des services :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la mutualisation des services établi par le Président du CCBPD. Ce rapport n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal de Chasselay.

### **V GRDF : redevances pour occupation provisoire du Domaine Public**

GRDF demande à la municipalité de délibérer pour percevoir la somme de 9 € qui correspond à une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux cde distribution de gaz pour l'année 2015.

Par délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de percevoir cette redevance.

### **VI Dématérialisation des convocations du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée suite à une question publiée dans le JO Sénat du 05/02/2009 :

Il a été précisé : « les modalités de la convocation des conseillers municipaux par le maire sont fixées par l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales. Cet article, qui énonce la convocation « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse », permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour adresser les convocations du conseil municipal avec ordre du jour sous forme dématérialisée.

Les Membres du CM acceptent à l'unanimité.

### **VII Fermage année 2015/2016**

Le taux d'augmentation par rapport à 2014, est de + 1.61%

#### **A. Objet : Renouvellement Fermage M. SAIGNANT 2015/2016**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler cette convention du 01/11/2015 au 01/11/2016
- **DIT** que le fermage 2016 sera calculé en appliquant une augmentation de 1.61 %

$$140,34 \text{ €} \times 1.61 \% = 2.26 \text{ €}$$

$$140,34 \text{ €} + 2.26 \text{ €} = 142,60 \text{ €}$$

#### **B. Objet : Renouvellement Fermage M. LORCHEL 2015/2016**

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler cette convention du 15/11/2015 au 14/11/2016 ;
- **DIT** que le fermage 2016 sera calculé en appliquant une augmentation de 1.61 %

$$426.58 \text{ €} \times 1.61 \% = 6.87 \text{ €}$$

$$426.58 \text{ €} + 6.87 \text{ €} = 433,45 \text{ €}$$

### **VIII Comptes rendus des différentes réunions de commission**

A. Commission Communication :

Suite à des erreurs dans le calendrier des manifestations une lettre d'information sera distribuée.

B. Commission Internet :

Mme KUNTZIGER informe l'assemblée que depuis plus de 6 mois il n'y a plus de suivi avec LIBER MUNDI. La commission réfléchit sur la refonte du site internet de la commune.

C. Commission Commerces et artisanat (28/09/215) :

ACTIONS A METTRE EN PLACE :

- création d'une association de commerçants et remettre en place une semaine commerciale (aide annuelle du département de 500 euros pour une semaine de manifestation)
- rencontrer chaque commerçant individuellement pour parler des futurs locaux commerciaux
- remettre en place la fête du 8 décembre
- Faire le point avec les étals du marché et voir si création de nouvelles places

RECHERCHES A FAIRE :

- Vérifier les éléments sur les panneaux d'indications des commerçants pour mise à jour
- Réclamer l'agenda de mise en conformité pour accès des personnes à mobilité réduite à envoyer à chaque commerçant pour fin 2015 (prolongation des délais de 3 ans)
- Vérifier les baux de location de la boulangerie (celle de l'église) et de la poste
- Vérifier si camions pizza et kebab prennent l'électricité à la MJC
- Voir problème de livraison du pain à la cantine.

D. Commission Jeunesse et sports (01/10/2015) :

Le vendredi 02/10 inscriptions des jeunes à la MJC qui s'est bien passée. Un point sur les weekends du 03/10 et du 09 /10 sera fait pour la réunion du 14/10/2015 en Mairie.

E. Commission Voirie (01/10/2015) :

La commission s'est réunie pour faire le point sur les travaux en cours et à venir. Elle est en attente des devis pour le carrefour Dodat/ Célard/ Tata Sénégalais et pour la rue des Plantières. Il est prévu de matérialiser des places de stationnement dans le centre du village (possibilité de prévoir 7 places).

F. Commission Bâtiments (06/10/2015)

La commission a programmé les travaux pour 2016 :

- Chauffage de l'église
- Travaux de la cure
- Organigramme sous forme de badges
- Peintures et stores motorisés dans l'école publique
- Peinture à la Salle des Fêtes
- Réhabilitation appartement école publique.

G. Conseil Communal d'Enfant : résultat Election du 10/10/2015

Les élections se sont déroulées, le samedi 10/10/2015 pour renouveler le conseil communal d'enfants pour 3 ans.

Ont été élus :

**CHANRION Arnaud**

**CLERC Piéry**

**ESCAICH Maddy**

**ESCAICH Timéo**

**GALLUDEC Malo**

**GIROUD Anna**

**MILLE Maëllys**

**PEDONE Tanguy**

**ROBERT Clément**

**TRAPASSI Lino**

**VO SECOND Romane**

**IX Création de deux commissions :**

**Monsieur le Maire propose de créer 2 nouvelles commissions :**

- Commission « commune nouvelle »
- Commission « achat »

Il demande que les élus intéressés s'inscrivent en Mairie.

**X Questions diverses :**

- Elections Régionales les 06 et 13 décembre de 8 h 00 à 18 h 00
- Cérémonie du 11 novembre : L'école publique ne fera pas la même intervention que l'année passée. Seulement une classe de CM2 celle de Mme MONJOIE chantera la « Marseillaise ». Egalement, une classe de CM2 de l'école privée sera aussi présente.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle aura la distribution des sacs à verre fournis par la CCBPD.

**XI Réunions de commissions**

- Commission scolaire le lundi 26 octobre 2015 à 20 h 30 en Mairie
- Commission urbanisme le jeudi 29 octobre 2015 à 20 h 30 en Mairie
- Commission communication le lundi 09/11/2015 à 20 h 30 en Mairie

**XI Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Lundi 02 Novembre 2015